

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

M22- 0031367

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2898      Société : R. A. M.  
 Actif       Pensionné(e)       Autre : 198100  
 Nom & Prénom : TADILI ABDELMOUMAIM  
 Date de naissance : 18.02.1946  
 Adresse : Rés. AL FIRDAUS - VILLA 22 / Rd. d'Azemmour Casablanca  
 Tél. : 0661.092345      Total des frais engagés : 1159,80      Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 06/03/2024  
 Nom et prénom du malade : TADILI Abdelmoumain      Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : Urgentaire  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD       ALC      Pathologie : 8.0  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca      Le : 08/03/2024  
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019





**Dr Adil EJ-JENNANE**  
**CHIRURGIEN UROLOGUE**

Ancien Chef de Clinique d'Urologie  
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
Membre de l'Association Française d'Urologie

Chirurgie des voies urinaires et organes génitaux  
Coelioscopie, Endo-urologie  
Lithotripsie extra-corporelle, Urétéroscopie souple laser  
Stérilité Masculine, Impuissance  
Echographie urinaire, Fibroscopie urinaire  
Circoncision

**الدكتور عادل الجنان**

جراحة الكلي و المسالك البولية و التناسلية

رئيس سابقا لمصلحة جراحة الكلي و المسالك  
البولية بالمستشفى الجامعي بستراسبورغ  
عضو في الجمعية الفرنسية لجراحة المسالك البولية

جراحة بالتنظير  
تفتيت الحصى بالأشعة  
الأمراض التناسلية و العقم عند الرجال  
الفحص بالصدى  
الفحص الداخلي بالتنظير  
طهارة الأطفال

06/03/2024

Patient: Mr TADILI Abdelmounaim

Date de naissance: 18/02/1946

**ORDONNANCE**

1. PERMIXON, gélules

2 gélules en une seule prise pendant 3 mois

143.30 x 6

859,80

**PHARMACIE BADIA**  
EQ 3 Zone 3 Route d'Alsemou  
Dj. Souazza Casablanca

**Dr Adil EJ-JENNANE**

**Dr. Adil EJ-JENNANE**  
**CHIRURGIEN UROLOGUE**  
280, Bd. Bordeaux Bourgogne 1er Etage  
Casablanca Tel: 06 18 62 00 63  
adil.ejjennane@gmail.com

# Pharmacie BADIA - Casablanca

Badia EL AIDI

05.22.91.38.73

résidence la corniche EQ3,zone3,Bd Abdelhadi Boutaleb ex(route d'azemmour), casablanca



Facture N° FAC-39396

Date : 07/03/2024

TADILI ABD ELMOUNAIM

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
PERMIXON CO 160MG B30 GELULES	6	143,30	2	859,80

Code de TVA	1	2	3
Taux	0%	7%	20%
Montant (DHS)	0	56,25	0

Total HT	803,55 DHS
TVA	56,25 DHS
Total Organisme	0 DHS
Total Client	859,80 DHS
<b>Total</b>	<b>859,80 DHS</b>

Arrêté la présente facture à la somme de : huit cent cinquante-neuf DHS et quatre-vingts centimes

PHARMACIE BADIA  
EQ 3 Zone 3 Route d'azemmour  
Bouazza - Casablanca

IF : 25082533 RC : 39005 ICE : 001840314000063 INPE : 092060169  
Tel : 05.22.91.38.73

Adresse : résidence la corniche EQ3,zone3,Bd Abdelhadi Boutaleb ex(route d'azemmour), casablanc